

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 janvier 2015

n°4

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique de 1ère classe d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique de 2ème classe et occupant les fonctions d'agent d'entretien de la voirie publique au sein du service Aménagement urbain, je vous propose de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et donc de modifier le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°7 du conseil municipal du 2 décembre 2014, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT que pour son bon fonctionnement, le service Aménagement urbain a besoin d'un adjoint technique de 1ère classe à temps complet,

CONSIDERANT qu'un poste doit être créé afin de permettre la nomination d'un agent lauréat du concours d'adjoint technique de 1ère classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création du poste suivant au tableau des effectifs (voir annexes) :

FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet,

Le coût de cette création a été prévu au budget 2015.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 4/02/2015

Publié au siège de la mairie, le 2/02/2015

n° 434

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER